

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Scouts de France



L'Assemblée Générale statutaire des Scouts de France, convoquée par lettre en date du 10 mai 2004, signée par Guillaume Légaut, Président, s'est réunie le samedi 29 2004 à Lourdes (65).

Sur 407 membres convoqués, 329 sont présents et 46 sont représentés.

Le Président, Guillaume Légaut, déclare l'Assemblée Générale régulièrement constituée et passe à l'ordre du jour.

1. RAPPORT MORAL

Présentation par Claude MORAËL, Commissaire Général.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 - Abstention : 0 -

Adopté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER

Présentation par Hervé DIGABEL, Trésorier:

Ensuite, Guy BARTHES, représentant la société KPMG, Commissaire aux Comptes lit son rapport.

Résolution financière n° 1 – Approbation des comptes de l'association

L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Conseil National sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2003 et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31.08.2003, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux conseillers nationaux quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 - Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

Résolution n° 2 – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice pour son montant de 709.859,75 euros (sept cent neuf mille huit cent cinquante neuf euros et soixante-quinze centimes) au compte de report à nouveau.. Le montant du report à nouveau sera désormais créditeur de : 2.234.063,46 euros.

Il est procédé au vote :

Pour : 364 - Contre : 0 - Abstentions : 6 - Nuls : 0

Adoptée

Résolution n° 3 – Cotisation

L'Assemblée Générale décide, à compter du 1er septembre 2004, pour l'exercice 2004 - 2005, que :

- *Le taux de la cotisation de base, qui donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, sera de 80 euros*
- *Le taux de la cotisation réduite, ne donnant pas lieu à l'émission d'un reçu fiscal sera de 52 Euros.*

Le montant de l'abonnement aux revues du Mouvement, non compris dans le montant de la cotisation, sera de 5 Euros. Cette somme ne sera pas prise en compte pour l'établissement du reçu fiscal.

En complément de la cotisation, les familles sont invitées à soutenir, sous forme de dons, les projets de développement de l'association animés par l'échelon national.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil National pour qu'une proposition soit présentée à l'Assemblée Générale 2005 sur la baisse nécessaire du coût d'accès au scoutisme et au guidisme pour les chefs et cheftaines de notre association.

Il est procédé au vote :

Pour : 269 - Contre : 27 - Abstentions : 74 - Nuls : 0

Adoptée

Résolution n° 4 *L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prévu par l'article L 612-5 du Code du Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 août 2003, approuve ce rapport.*

Il est procédé au vote :

Pour : 368 - Contre : 0 - Abstentions : 2 - Nuls : 0

Adoptée

Résolution n° 5 *L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Commissaires aux Comptes viennent à expiration ce jour, nomme pour six exercices, à compter de l'exercice comptable 2003 - 2004 :*

- *En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : KPMG S.A., 68, rue de Villiers - 92532 Levallois-Perret cedex,*
- *En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Gérard Bizien, 66, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret*

Il est procédé au vote :

Pour : 351 - Contre : 7 - Abstentions : 12 - Nuls : 0

Adoptée

3. RESOLUTION IMMOBILIERE

Un bail de longue durée (90 ans) a été signé le 22 juin 1998 avec la commune de Provville pour un terrain d'1ha 10a sur lequel ont été implantés des chalets.

Le groupe Scouts de France de Provville a cessé son activité et le bien est à l'abandon.

Compte tenu de la situation et conformément aux clauses du bail relatives au non respect des obligations d'entretien, le Conseil Départemental a décidé de restituer le bien à la Municipalité.

L'Assemblée Générale approuve la décision de dénoncer le bail nous liant à la Municipalité de Provville.

Il est procédé au vote :

Pour : 352 - Contre : 0 - Abstentions : 18 - Nuls : 0

Adoptée

4. ELECTION AU CONSEIL NATIONAL

Après présentation des trois candidats, l'Assemblée Générale procède au renouvellement du Conseil. Cinq postes sont à pourvoir

Ont été élus :

Hervé DIGABEL

Jean GAEREMYNCK

Guillaume LEGAUT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.



Guillaume LEGAUT
Président